



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260520_03

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET CONSTITUTION DU BUREAU SYNDICAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le 20 mai 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du SIGERLy, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Abdeljalil BENYAHIA, Jérémie BREAUD, Messaouda EL FALOSSI, Blandine FREYER, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Philippe GUELPA-BONARO, Julien GUIGUET, Jean-Philippe JAL, Ariane LE VELLY, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Pierre OLIVER, Élodie ROUX DE BEZIEUX, Max VINCENT. *8 communes hors territoire* : Bruno THUET (Brignais), Christelle REMY (Communay), Denis LANOISELEE (Millery), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon), Claire RENOUPREZ (Vourles); *57 communes* : Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Christian BESSE (Champagne-au-Mt-d'Or), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Anne ALLONSIUS (Chassieu), Claude LAUBRIET (Collonges-au-Mt-d'Or), Jacques GAILLARD (Corbas), Frédéric BARON (Couzon-au-Mt-d'Or), Franck FOREY (Curis-au-Mt-D'Or), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Isabelle BUSQUET (Ecully), Jean-Pierre BOHE (Feyzin), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Xavier ECHANIZ (Francheville), Serge GUGLIERMINA (Genay), Azdine MERMOURI (Givors), Xavier ODO (Grigny-sur-Rhône), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), André DUMORTIER (Lissieu), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Florence ROMERSA (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe GONNAND (St Gens-les-Ollières), Loïc DUFFY (St Germain-au-Mont-d'Or), Stéphane PEILLET (St Priest), Gaël VIOSSAT (St Romain-au-Mt-d'Or), Pierre BARRELLON (St Foy-lès-Lyon), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUIILLON (Tassin-La-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Lanouar SGHAIER (Vénissieux), Florian ROBERT (Vernaison), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon* : Serge DELAIGUE; *57 communes* : Michel JARRIN (Cailloux-sur-Fontaines), Philippe COMPAGNON DE LA SERVETTE (Caluire-et-Cuire), Thierry DUCHARNE (Charly), Jean-Christophe COLONNA (Craponne), Fabrice GETAS (Fontaines-sur-Saône), Eric RAMOS (Jonage), Agnès SEDDAS (Marcy l'Étoile), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Marie SILHOL-AMBLARD (Quincieux).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvie BLES-GAGNAIRE, (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon)
Céline ENNAJEM (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Pierre OLIVER (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis GAILLARDIN (Saint Symphorien-d'Ozon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndical de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) ;

Considérant qu'aux termes de l'article L5721-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les règles de composition du Bureau des syndicats mixtes ouverts sont fixées par leurs statuts ;

Considérant que l'article 7-2 des statuts du SIGERLy dispose que le Bureau syndical du SIGERLy comprend :

- Le/la président.e du Comité syndical, par ailleurs président.e du Bureau, qui a obligatoirement la qualité de délégué.e titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-présidents parmi les membres du Comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-présidents parmi les membres du Comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué titulaire de l'une des communes membres.

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin de liste secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant qu'en cas de candidatures en nombre égal au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le/la président.e ;

Considérant la liste comportant les différentes candidatures d'élus délégués du SIGERLy et parvenue dans les délais, composée comme suit :

- Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)
- Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
- Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon)
- Olivier ARAUJO (Commune de Charly)
- Claire RENOUPREZ (Commune de Vourles)
- Marc DUBIEF (Commune de Bron)
- Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)
- Christian AMBARD (Commune d'Oullins-Pierre-Bénite)

Considérant qu'aucune autre liste n'étant constituée, il est procédé au vote ;

1. Premier tour de scrutin, vote à scrutin secret :

Nombre de délégués votants : 73 (204 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix : 18 (dont 1 pouvoir)
Nombre de délégués avec 2 voix : 5
Nombre de délégués avec 1 voix : 49 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés : 190 voix
Nombre de votes nuls/blancs : 6 voix
Nombre d'abstention : 8 voix
Majorité absolue des voix exprimées : 96 voix

Résultats : 190 voix

La liste unique est élue au premier tour du scrutin à la majorité absolue des voix.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le Comité syndical :

DÉCLARE élu les vice-présidents suivants :

- Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)
- Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
- Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon)
- Olivier ARAUJO (Commune de Charly)
- Claire RENOUPREZ (Commune de Vourles)
- Marc DUBIEF (Commune de Bron)
- Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)
- Christian AMBARD (Commune d'Oullins-Pierre-Bénite)

PREND ACTE de la composition du Bureau syndical.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLy
Monsieur Jérôme MOROGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.